

26 JUIN 2026

Épisode caniculaire extrême : l'AD-PA encourage les Directeurs à engager tous les moyens possibles

En milieu de semaine, l'AD-PA s'est dite satisfaite des premières annonces de la ministre de l'Autonomie, qui apportent des solutions concrètes, pragmatiques et immédiates pour protéger les aînés et les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

La ministre de l'Autonomie a ainsi invité les directeurs à engager sans délai des recrutements pour faire face à l'afflux de besoins liés à la canicule, ainsi qu'à acquérir tout nouveau petit matériel et denrées alimentaires adaptées pour sécuriser les conditions de vie des résidents et bénéficiaires. 50 millions d'euros supplémentaires viennent, par ailleurs, d'être débloqués par l'Etat afin de permettre aux établissements de s'équiper dans l'urgence de nouveaux matériels de rafraîchissement et le dépôt des budgets (EPRD) est décalé au(x) mois à venir (sans délai fixe à ce stade).

L'AD-PA regrette, néanmoins, que le remboursement intégral des dépenses exceptionnelles des services à domicile et établissements soit, une fois encore, soumis à des circuits administratifs inappropriés en situation de crise car propices à décourager les initiatives locales.

L'intensité et la durée de l'épisode caniculaire met en danger les personnes âgées les plus fragiles, tend à saturer les urgences. Les logiques d'enveloppes budgétaires en silo entre Etat et Département ne doivent en aucun cas nuire à l'action des professionnels de proximité du médico-social.

Face à cette situation, l'AD-PA appelle en responsabilité chaque Directeur d'établissement et de service à domicile à engager les recrutements et les dépenses essentiels pour désaturer les urgences et sauver des vies. L'AD-PA se fera fort, une fois la crise passée, de porter la voix des professionnels afin que l'intégralité des dépenses engagées soient financées par les pouvoirs publics.

L'AD-PA demandera, par ailleurs, une concertation entre les acteurs et les pouvoirs publics, afin de dédier une « enveloppe budgétaire canicule » ponctionnée sur le gel prudentiel annuel, permettant de financer par anticipation :

- Le recrutement de professionnels en CDD saisonniers spécialisés dans la gestion des vagues de chaleur.
- L'achat de matériel adapté (climatiseurs mobiles, systèmes de surveillance des températures, etc.) dès le début de l'été.

L'AD-PA salue l'ensemble des acteurs (professionnels et pouvoirs publics) engagés pour assurer la sécurité et la santé de nos concitoyens les plus âgés.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr